



**Conseil de l'Union européenne**  
Secrétariat général

Direction générale Administration  
Direction Ressources humaines et administration du personnel  
*Le directeur*

Son Excellence Monsieur  
l'Ambassadeur/Madame  
l'Ambassadrice

Représentant permanent de [État  
membre] auprès de  
l'Union européenne

(par courrier électronique)

Bruxelles, le 13 octobre 2017

**Objet: Détachement d'un expert national auprès du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, DGD Justice et affaires intérieures, D 1 Affaires intérieures**  
Réf.: END/8/2017 (3226)

Madame l'Ambassadrice/Monsieur l'Ambassadeur,

Les affaires intérieures continuent de figurer au tout premier plan des préoccupations de l'UE et la charge de travail du Conseil dans ce domaine demeure très importante.

Pendant plusieurs années, un expert national détaché a apporté une importante contribution aux activités de la DG D 1 Affaires intérieures du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, notamment en ce qui concerne celles de l'unité Schengen, visas et frontières. Le détachement de cet expert national doit toucher à sa fin en décembre 2017. La charge de travail demeure très élevée dans ce domaine puisque plusieurs propositions sont actuellement sur la table et d'autres doivent être présentées dans un avenir proche.

Le Secrétariat général du Conseil cherche donc à recruter un expert national détaché pour prêter assistance aux présidences et au Conseil dans la réalisation de ces activités.

La durée du détachement est de deux ans et peut faire l'objet d'une prolongation pour une durée totale n'excédant pas quatre ans. En application de l'article 5 de la décision 2015/1027/CE du Conseil, ce détachement pourrait, dans des cas exceptionnels, être prolongé pour une durée supplémentaire de deux ans.

Les qualifications et l'expérience requises sont précisées dans l'annexe. L'expert devrait prendre ses fonctions au Secrétariat général du Conseil au plus tard le **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

Les conditions du détachement, y compris les indemnités versées par le Conseil, sont fixées dans la décision du Conseil du 23 juin 2015 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Secrétariat général du Conseil (décision 2015/1027/CE - JO L 163 du 30.6.2015 - abrogeant la décision 2007/829/CE). Conformément à l'article 2 de cette décision, les experts nationaux détachés doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'UE.

Les États membres sont invités à proposer des candidats qualifiés pour ce poste.

Je vous saurais gré d'indiquer, dans les actes de candidature, le nom du ou des points de contact nationaux responsables pour chaque candidature. Les actes de candidature doivent être accompagnés d'un CV détaillant la formation et toutes les fonctions exercées jusqu'à présent, ainsi que d'une lettre de motivation.

Les réponses à la présente lettre doivent être envoyées par courrier électronique, au plus tard le **31 octobre 2017 à 13 heures (heure de Bruxelles)**, à l'adresse suivante: **service.recrutement-END@consilium.europa.eu**.

La direction Affaires intérieures (DG D 1A) et la direction Ressources humaines examineront conjointement les candidatures reçues, feront une première sélection et mèneront les entretiens.

L'Autorité investie du pouvoir de nomination choisira la personne à nommer sur la base du résultat de la procédure de sélection. Le Secrétariat général du Conseil peut également décider d'utiliser la liste d'aptitude pour pourvoir, à l'avenir, d'éventuels postes vacants correspondant au même profil.

Si nécessaire, de plus amples informations peuvent être obtenues auprès du Secrétariat général du Conseil en s'adressant au secrétariat de la DG D 1A:

M<sup>me</sup> Carina Rosengren ([carina.rosengren@consilium.europa.eu](mailto:carina.rosengren@consilium.europa.eu), tél. + 32 2 281 4920), ou  
M. Bent Mejbørn, chef de l'unité Schengen, visas et frontières ([bent.mejborn@consilium.europa.eu](mailto:bent.mejborn@consilium.europa.eu), tél. + 32 2 281 6722).

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.



Cesira D'ANIELLO

Annexes:

Annexe 1 - Description du poste

## **ANNEXE 1**

### **Expert national détaché auprès du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne**

**DG D, direction 1  
Affaires intérieures**

*Réf.: END/8/2017 (3226)*

#### **Description du poste**

##### **A. Tâches**

Placé sous l'autorité du chef de l'unité Schengen, visas et frontières (DG D 1A), et travaillant en étroite coopération avec les fonctionnaires du Conseil au sein de différentes équipes, l'expert devra accomplir les tâches suivantes:

- conseiller et assister la présidence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques du Conseil sur les questions liées aux affaires intérieures, en particulier en ce qui concerne le domaine "Schengen, visas et affaires intérieures", y compris en apportant un soutien au groupe "Affaires Schengen";
- tenir les présidences et la hiérarchie informées, et les conseiller;
- participer à de nombreuses et diverses réunions organisées par des organes de l'UE ou d'autres parties;
- assurer, en collaboration avec ses collègues, la coordination des dossiers liés à l'espace Schengen, aux visas, aux frontières et à l'interopérabilité des bases de données, tant au sein du Conseil qu'avec les autres institutions, organes et organismes de l'UE actifs dans ce domaine.

## B. Qualifications et expérience requises

- Avoir un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme, ou posséder une formation professionnelle équivalente sanctionnée par un diplôme ou un certificat délivré par un établissement d'études supérieures dans un domaine pertinent ou par un établissement tel qu'une académie de police ou une académie militaire;
- avoir au moins 5 ans d'expérience professionnelle pertinente;
- une expérience pratique en matière de contrôles aux frontières et/ou avec les fonctions du SIS/SIRENE constituerait un atout;
- une connaissance des institutions de l'UE, en particulier dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, constituerait un atout;
- pour l'exercice de ces fonctions, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie d'une langue officielle de l'Union européenne<sup>1</sup> et une connaissance satisfaisante d'une deuxième langue. En pratique, dans l'intérêt du service, il est nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de l'anglais oral et écrit, étant donné que pour occuper ce poste, il est essentiel d'avoir une bonne aptitude à la rédaction et à la mise au point de documents.

---

<sup>1</sup> Les langues de l'UE sont les suivantes: allemand, anglais, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finnois, français, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, lituanien, maltais, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

### **C. Dispositions et aptitudes requises**

- Excellentes aptitudes en matière de rédaction et de communication.
- Capacité à travailler efficacement en équipe.
- Bon sens de l'organisation et aptitude à gérer une charge de travail importante.
- Souplesse et faculté d'adaptation (environnement de travail multinational).
- Autonomie et sens aigu de l'initiative.
- Discrétion.

### **D. Habilitation de sécurité**

- Disposer d'une habilitation de sécurité nationale au niveau SECRET UE. Cette habilitation de sécurité doit être obtenue auprès des autorités nationales compétentes avant le détachement auprès du Secrétariat général du Conseil. La validité de l'habilitation doit couvrir toute la durée du détachement. À défaut, le Secrétariat général se réserve le droit de refuser le détachement.

### **E. Conditions générales**

- Avoir la nationalité de l'un des États membres de l'Union européenne et jouir de tous ses droits civiques.
- Avoir satisfait à toutes les obligations légales en matière de service militaire imposées par l'État membre concerné.

Le Secrétariat général du Conseil applique une politique d'égalité des chances.

Pour plus de renseignements concernant la procédure de sélection, veuillez contacter le secrétariat de la DG D 1A:

M<sup>me</sup> Carina Rosengren ([carina.rosengren@consilium.europa.eu](mailto:carina.rosengren@consilium.europa.eu), tél. + 32 2 281 4920), ou

M. Bent Mejborn, chef de l'unité "Schengen, visas et frontières" ([bent.mejborn@consilium.europa.eu](mailto:bent.mejborn@consilium.europa.eu), tél. + 32 2 281 6722).